1. INTRODUCTION GENERALE AU DROIT
2. LES PERSONNES ET LES BIENS
3. L’ENTREPRISE ET LES CONTRATS
4. L’ENTREPRISE ET SES RESPONSABILITES
5. INTRODUCTION GENERALE AU DROIT
   1. LE DROIT
      1. LA REGLE DE DROIT
6. Les finalités du droit

Sécurité des personnes

Sécurité des biens

Stabilité des situations juridiques

Organisation économique

Organisation politique

Organisation sociale

1. Du droit et des droits

Le droit correspond à l’ensemble des règles sociales qui gouvernent les rapports des hommes entre eux ou avec la puissance publique. On parle du droit objectif.

Les droits désignent les pouvoirs juridiques (les prérogatives) qui appartiennent à une personne et lui permettent d’accomplir un acte protégé par la puissance publique. On parle de droit subjectif.

1. Les caractères de la règle de droit

Générale et abstraite

Coercitive

1. Règle de droit et morale

Les sources sont différentes.

La règle morale vise une perfection ce qui n’est pas le cas de la règle de droit.

La violation de la règle de droit entraine des sanctions externes ce qui n’est pas le cas de la règle morale.

* + 1. LES BRANCHES DU DROIT

1. Droit public et Droit Privé

Le droit public régit les rapports dans lesquels les personnes publiques sont intéressées (Etat, région, département…)

Le droit privé régit les rapports des individus entre eux ou avec des collectivités privées.

Ils comprennent différentes branches.

Le droit public : Droit constitutionnel ; Droit administratif ; Droit financier (droit des finances publiques) ; Droit Pénal

Le droit privé : Droit civil ; Droit commercial ; Droit du travail ; Droit de la sécurité sociale

1. Droit national et Droit international

Le droit international règlemente les relations présentant des liens entre plusieurs états (droit communautaire ; droit international public ; droit international privé)

Le droit national règlemente les rapports sociaux à l’intérieur d’un état.

APPLICATION (P5 DCG1 Express)

* 1. LES SOURCES DU DROIT
     1. Les sources fondamentales du droit objectif

1. Le bloc de constitutionnalité
2. Les traités internationaux
3. Le droit communautaire dérivé
   * 1. Les autres sources
4. La loi, le règlement et l’ordonnance
5. Textes émanant des milieux professionnels

APPLICATION (P12 DCG1 Express)

* 1. LA PREUVE DES DROITS SUBJECTIFS
     1. Les sources des droits subjectifs

1. L’acte juridique
2. Le fait juridique
   * 1. Les règles d’administration de la preuve
3. L’objet de la preuve
4. La charge de la preuve
5. L’admissibilité de la preuve
   * 1. Les différents modes de preuve
6. La preuve littérale ou écrite
7. Les autres modes de preuve

APPLICATION (P20 DCG1 Express)

* 1. L’ORGANISATION JUDICIAIRE
     1. Les juridictions communautaires

1. La cour de justice
2. Le tribunal
   * 1. Les juridictions nationales
3. Principes fondamentaux
4. Les juridictions de l’ordre administratif
5. Les juridictions de l’ordre judiciaire
   * 1. Le personnel de justice

APPLICATION (P27 DCG1 Express)

* 1. LE PROCES
     1. Le droit commun du procès

1. Les grands principes européens
2. Les grands principes français
   * 1. L’action en justice
3. Présentation de la notion d’action en justice
4. Les conditions de l’action en justice
5. La mise en œuvre de l’action en justice
6. La procédure
7. Le jugement
   * 1. Les voies de recours

APPLICATION (P37 DCG1 Express)

* 1. LES MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENTS DES CONFLITS
     1. Que sont les MARC ?
     2. La résolution amiable des différents

1. Définition
2. Les cas de recours
   * 1. L’arbitrage

APPLICATION (P42 DCG1 Express)